

# L'extension des terrasses sème la zizanie

Les débats publics s'organisent dans chaque mairie. Et, à chaque fois, les esprits s'échauffent contre les nouvelles mesures prévues pour réglementer terrasses et étalages.

C'est la polémique de l'automne : faut-il oui ou non étendre les terrasses à Paris ? Depuis la loi interdisant l'accès des cafés et restaurants aux fumeurs, les établissements sont de plus en plus nombreux à installer tables et chaises dehors... quitte à laisser très peu de place pour le passage des piétons. Cette invasion a soulevé la colère des riverains ces derniers mois. Elle a même viré au bras de fer dans certains quartiers, comme dans la rue Montorgueil (II<sup>e</sup>). D'autant que si, avant, les terrasses fleurissaient aux beaux jours, désormais elles occupent le pavé même en hiver, grâce aux chauffages d'appoint. « De nouvelles habitudes se sont développées ces dernières années. Il fallait donc mettre à jour le règlement des terrasses et étalages qui remonte à 1990 », analyse Lyne Cohen-Solal, l'adjointe chargée du commerce. La mairie de Paris a donc imaginé de nouvelles règles. Suppression des bâches en plastique et interdiction du chauffage au gaz d'ici deux ans font partie des propositions de la mairie soumises actuellement à la concertation. Des idées qui, semble-t-il, ne choquent pas les esprits. Ce sont plutôt les nouvelles règles en matière d'extension des terrasses qui fâchent. « Le nouveau règlement, qui devait mieux les encadrer, donne finalement plus de libertés aux commerçants ! » s'agace l'association Accomplir dans le quartier des Halles. Les maires d'ar-

rondissement s'inquiètent. « La mairie veut faire sauter deux verrous : autoriser les miniterrasses de moins de 0,60 m et les contre-terrasses (lorsque les établissements installent des tables au-delà du passage des piétons), c'est dangereux ! » regrette Jean-Pierre Lecoq, le maire (UMP) du VI<sup>e</sup>. A gauche aussi, les maires s'opposent à ces nouvelles autorisations d'installations. « Accepter les terrasses de 0,60 m, c'est la porte ouverte au grand n'importe-quoi ! » avertit Pierre Aidenbaum, le maire (PS) du III<sup>e</sup>. Le député-maire du XI<sup>e</sup> Patrick Bloche, lui, sou-

haite que la ville se montre plus sévère à l'encontre des commerçants qui dépassent les limites. « Les contrevenants verbalisés plusieurs fois pourraient ne pas voir leur concession reconduite l'année suivante », suggère l'élu.

## Nouveau règlement en 2011

« Le partage de l'espace public est un équilibre difficile à trouver. C'est un lieu très convoité et en même temps très réduit. Il faut tenir compte de tous les acteurs de la vie parisienne », plaide Lyne Cohen-Solal. « Les cafés

et restaurants représentent une activité économique importante pour la capitale. Il faut que chacun fasse preuve de tolérance. N'oublions pas que nous sommes un contribuable important pour les finances de la ville », rappelle Didier Chenet, le président du Synhorcat (Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs). La concertation doit se poursuivre tout l'automne. Le nouveau règlement doit, lui, être opérationnel dès janvier 2011.

MARIE-ANNE GAIRAUD



RUE SOUFFLOT (V<sup>e</sup>). Maires d'arrondissement et riverains s'inquiètent des propositions de la mairie, qui souhaiterait autoriser les miniterrasses de moins de 0,60 m et des extensions au-delà du passage des piétons. (LP/M.-A.G.)

## « Faites donc déjà respecter le règlement ! »

UN RIVERAIN ● lors de la réunion publique dans le V<sup>e</sup>

Révolution dans le V<sup>e</sup> arrondissement ! Les riverains invités lundi soir à une réunion sur le futur règlement des terrasses avaient beau être âgés, ils n'ont pas manqué de tonus pour fustiger le projet présenté par la Ville. Tandis qu'un ingénieur de la mairie de Paris évoque les nouvelles règles, la colère monte dans la salle. Devant des photos de bâches en plastique, un monsieur s'exclame : « Rue Descartes, c'est encore plus moche ! » Lorsque l'ingénieur évoque de nouvelles installations, l'inquiétude pointe. « C'est scandaleux ! » s'offusque une

dame. « Vous voulez autoriser les contre-terrasses ? Mais c'est du n'importe quoi ! » n'en revient pas une grand-mère. « Vous vous rendez compte, monsieur, que vous allez autoriser des terrasses sur des sites classés ? » s'époumone un représentant de l'Association quartier Latin passionné. Un riverain, un petit papier à la main, énumère les passages réduits laissés aux piétons place de la Contrescarpe. « Nous avons mesuré : la règle des 1,60 m n'est jamais respectée ! » conclut-il sous les applaudissements.

« Pourquoi faire un nouveau règlement ? L'ancien était très bon : faites-le donc déjà respecter ! » résume un riverain. Un commerçant tente de calmer les esprits en évoquant les emplois créés grâce aux cafés mais son intervention est scandée par des « oh » à tout-va. Les habitants du V<sup>e</sup> ne sont pas les seuls à critiquer le projet de nouveau règlement. Aux quatre coins de la capitale, les associations grondent. Réunies au sein du collectif Vivre Paris, elles demandent à la mairie de revoir sa copie... M.-A.G.

## Trois mille PV par an à 35 €

A chaque réunion, la même rengaine revient : un nouveau règlement c'est bien, mais encore faut-il le faire respecter. Et, en la matière, on ne peut pas dire que la Ville de Paris fasse preuve d'une grande efficacité. « La moyenne est de 3 000 PV chaque année sur les 9 000 terrasses que compte la Ville », répond-on à l'Hôtel de Ville. « Cela ne veut pas dire qu'il y a 3 000 établissements en fraude ! Certains établissements sont verbalisés plusieurs fois », précise-t-on au cabinet de Lyne Cohen-Solal, adjointe au maire chargée du commerce. Mais à 35 € l'amende, la pression ne pèse pas vraiment sur les patrons d'établissement. Les agents de la Ville et ceux de la préfecture peuvent donc repasser à plusieurs reprises... Lyne Cohen-Solal avoue son impuissance. « Cette sanction n'est pas dissuasive. Il faut que la loi change pour que l'amende soit plus élevée », répète l'élu.